

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME (CZ) ⁽¹⁾

**Vysvědčení o maturitní zkoušce z oboru vzdělání:
63-41-M/004 Obchodní akademie (denní studium)**

⁽¹⁾ dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME ⁽²⁾

**Diplôme de baccalauréat, spécialité:
63-41-M/004 Ecole secondaire commerciale (étude à plein temps)**

⁽²⁾ Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. ELÉMENTS DE COMPÉTENCES ACQUIS

Compétences générales:

- avoir des connaissances générales dans les domaines de la culture, de l'histoire et de l'actualité de son pays dans le contexte européen et mondial;
- formuler ses points de vue et positions oralement et par écrit, savoir communiquer au moins dans une langue étrangère, utiliser la terminologie spécialisée;
- s'instruire et travailler efficacement, évaluer objectivement ses résultats;
- s'adapter aux conditions de vie et de travail en mutation, travailler en équipe et accepter la responsabilité des tâches confiées;
- travailler avec les informations, utiliser les moyens et les technologies d'information et de communication;
- appliquer les opérations mathématiques, les lois physiques et chimiques élémentaires dans la résolution de tâches pratiques;
- connaître les droits et les obligations des salariés et des employeurs, rechercher activement les opportunités d'emploi;
- agir écologiquement et en conformité avec la stratégie du développement durable;
- appliquer les principes de sécurité et de protection sanitaire dans le travail, de protection et de prévention incendie.

Compétences professionnelles:

- travailler avec la réglementation juridique correspondante;
- s'orienter dans la réglementation juridique des rapports de travail et dans les rapports d'engagements contractuel;
- élaborer les documents types sous présentation normalisée;
- établir les documents comptables, tenir le registre fiscal des entrepreneurs, tenir la comptabilité et ce, même en utilisant les techniques informatiques;
- réaliser une étude simple de marché;
- définir les obligations fiscales relatives aux taxes et aux impôts de base (T.V.A., impôt sur le revenu) ;
- s'orienter dans les activités bancaires;
- appliquer les connaissances de base de la psychologie de vente en s'entretenant avec les clients et les partenaires commerciaux ;
- représenter, de manière adaptée, la Société et participer à la création de l'image de la Société en public.

4. SECTEURS D'ACTIVITÉ ET/OU TYPES D'EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DÉTENTEUR DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Le diplômé trouvera à appliquer ses compétences dans les métiers d'employé dans toutes les catégories et types d'entreprises de la sphère économique, ainsi que d'agent des pouvoirs publics et des collectivités locales à tous les niveaux. Après l'acquisition d'une expérience professionnelle indispensable, il est prêt à se mettre à son compte dans les domaines correspondant à sa formation.

Exemples de postes de travail possibles: économiste, comptable, agent financier, agent du marketing, assistant, secrétaire, représentant commercial, statisticien, employé de banque et des assurances, etc.

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT/TITRE/DIPLÔME

Nom et statut de l'organisme certificateur Obchodní akademie a Jazyková škola s právem SJK Čelakovského 200 Písek 397 01 CZ école public	Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat/titre/diplôme Ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports Karmelitská 7 118 12 Praha 1 République tchèque
Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme Formation secondaire sanctionnée par un baccalauréat ISCED 354, EQF 4	Système de notation / conditions d'octroi 1 excellent (výborný) 2 très bien (chvalitebný) 3 bien (dobrý) 4 suffisant (dostatečný) 5 insuffisant (nedostatečný) <i>La classification totale :</i> Prospél s vyznamenáním : A terminé ses études avec mention (moyenne totale des examens $\leq 1,5$) Prospél : A terminé ses études (aucun examen sans note inférieure à 4) Neprospél : N'a pas terminé ses études (un ou plusieurs examens ayant la note 5)
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation ISCED 655/645/746, EQF 6	Accords internationaux
Base légale Loi n° 561/2004 de l'instruction préscolaire, primaire, secondaire, professionnelle et d'une autre instruction (la loi scolaire), cette loi est répartie dans plusieurs règlements postérieurs	

6. MODES D'ACCÈS À LA CERTIFICATION OFFICIELLEMENT RECONNUS

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation	Durée
<ul style="list-style-type: none"> École / centre de formation Apprentissage en contexte professionnel Apprentissage non formel validé 	La répartition de l'entraînement théorique et pratique est définie par le chef d'établissement en considération du caractère d'un programme de formation concret et en fonction des besoins des employeurs.	
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme		4 années / 157 semaines
Niveau d'entrée requis La scolarité obligatoire terminée		
Information complémentaire Pour plus d'informations (y compris la description du système national de qualifications) consultez l'adresse internet: www.nuv.cz et www.eurydice.org .		
Institut national pour la formation, Établissement de consultation pour les écoles et Centre de formation continue du personnel enseignant, Centre National Europass pour la République tchèque Weilova 1271/6 102 00 Praha 10		
Édité à Prague pour l'année scolaire 2017/2018		  cachet et signature

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter les informations figurant sur le certificat/diplôme.

Le supplément descriptif du certificat fournit des informations supplémentaires sur les compétences acquises dans le domaine des études données et n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs et Décision n° 2241/2004/CE du Parlement européen et du Conseil 15 décembre 2004 instaurant un cadre communautaire unique pour la transparence des qualifications et des compétences (Europass).

Pour plus d'information, visitez le site <http://europass.cedefop.europa.eu>, <http://www.europass.cz>

© Communautés européennes 2002